

VILLE D'AULNOY-LEZ-VALENCIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 décembre 2022

Secrétaire de séance : monsieur Dimitri KRAJEWSKI

n° 07.12. 5.1.2.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tarifs - Allocations - Redevances pour l'année 2023

Cimetière Communal

Redevances

Monsieur le Président expose que la commission de la prospective financière, travaux, aménagement urbain, développement économique lors de sa réunion du 29 novembre 2022 a décidé de revaloriser la plupart des tarifs municipaux applicables à l'année civile, du montant de l'IPCH (indice des prix à la consommation harmonisé) calculé par l'INSEE, soit 7 %, arrondis.

Les tarifs des redevances du cimetière communal sont soumis à l'approbation du conseil municipal.

► **Occupation du caveau provisoire**

(forfait jour)

Tarif 2022
5,00 €

Tarif 2023
5,50 €

► **Achat plaque livre Jardin du Souvenir**

Maintien du tarif : 80,00 €

Les autres opérations funéraires ne sont plus proposées par la commune en raison du départ en retraite de l'agent habilité à les réaliser.

Aucun autre agent ne possède cette habilitation.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,
adhère à la proposition de la commission et décide d'adopter les tarifs
susvisés pour l'année 2023.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date que dessus.

Le secrétaire de séance,
Dimitri KRAJEWSKI.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Publiée sur le site internet le : **6 Janvier 2023**

Envoyée et reçue au contrôle de l'égalité le : **13 décembre 2022**